

LA FAMILLE VARENNE DE FENILLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

La famille Varenne de Fenille, fixée à Bourg-en-Bresse dès l'année 1715, est originaire de Semur-en-Auxois, au duché de Bourgogne (1). Ses armes sont *d'azur, à deux fasces d'argent accompagnées de trois demi-vois de même, deux en chef et un en pointe.*

I. M. Varenne, le chef de cette maison, mort vers 1680, laissa : 1° Claude, qui suit ; 2° Jacques, qui suivra ; 3° François, né le 22 mars 1666, conseiller du roi, président au grenier à sel de Semur-en-Auxois (2) le 22 octobre 1670, auteur d'une branche qui existe encore en cette ville (3).

II. Claude Varenne, né à Semur-en-Auxois, le 4 octobre 1659 et mort à Dijon, le 12 juillet 1734, fut un des plus célèbres avocats du Parlement de Bourgogne. « Ses *factums* et plaidoyers sont des modèles de perfection par

(1) Semur-en-Auxois, chef-lieu d'arrondissement du département de la Côte-d'Or.

(2) Archives de la Côte-d'Or, B, 55, f. 29.

(3) A cette branche appartenaient Philibert-Marie Varenne, avocat en Parlement, conseiller aux bailliage et siège présidial de Semur-en-Auxois, le 8 janvier 1789 ; Marie, mariée à Charles-Antoine Thibault, avocat à la Cour, et mère de François-Jean-Baptiste-Marie-Thibault d'Athy, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, etc., anobli en 1826 ; Anne-Philiberte-Claudine, épouse de Jean-François-Angélique de Lanneau, frère de l'ancien directeur du collège Sainte-Barbe, etc.

l'arrangement des faits, par la force et les agréments du style et par la solidité des preuves (1). » La Monnoye lui envoya un jour la *Bibliothèque des auteurs du droit* avec ce sixain :

Souffrez qu'en ce livre où Thémis
 Vous juge digne d'être admis,
 On vous offre une place honnête ;
 Au défaut de l'auteur peu fin,
 Qui par l'ordre du nom vous eût mis à la fin,
 Par l'ordre du mérite on vous mette à la tête (2).

Claudé Varenne, qui n'a fait imprimer que l'extrait d'un de ses plaidoyers (3), fut greffier de la subdélégation de l'intendance de Bourgogne au département de la ville de Dijon (4). Le 28 février 1699, il fut pourvu d'un office de conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances (5) ; cette charge lui attribuait tous les privilèges de la noblesse ; aussi le voit-on se qualifier, en 1723, du titre d'*écuyer* (6).

Parmi ses descendants, nous citerons seulement : Pierre, conseiller du roi et son trésorier au ravitaillement de Bourgogne et Bresse, du 28 septembre 1730 au 16 mai

(1) *Description du duché de Bourgogne*, par Courtépée, 2^e édit. Dijon, 1848, t. III, p. 488.

(2) C. De la Monnoye, *Ménagiana*, t. III, p. 288.

(3) Dijon. J. Grangier, 1685, in-4^o. Nous avons vu de lui un manuscrit intitulé : *Arrêts du Parlement de Dijon*. 1 vol. in-fol. de 208 pages. (Librairie Lamarche, à Dijon, 1858.)

(4) Archives de la Côte-d'Or. B, 60, f. 23.

(5) Archives de la Côte-d'Or. B. 57, f. 115. Les conseillers secrétaires du roi jouissaient du privilège d'avoir la noblesse, s'ils mouraient dans la possession de leur charge ou s'ils ne s'en défaisaient qu'après vingt ans d'exercice. *F. de Montherot et sa famille*, par M. Révérend du Mesnil, apd. *Revue du Lyonnais*, sept. 1869, p. 227, note 3.

(6) Il était encore secrétaire du roi en 1720.

1738 (1); Claude, seigneur de Longvoy, conseiller au Parlement de Bourgogne, garde des sceaux en la chancellerie établie près le Parlement et époux d'Elisabeth de Beauvernois (2); Claude, seigneur de Longvoy, Hully, etc., né en 1722, conseiller au Parlement en 1743, et époux de M^{lle} Quarré d'Etroye, etc.

II. Jacques Varenne, auteur de la branche fixée à Bourg-en-Bresse, fut procureur aux bailliage et siège présidial de Semur-en-Auxois. De Reine-Françoise Sandrot, il eut : 1^o Claude-François, dont l'article suit; 2^o N...., mariée à Charles Simon, avocat au Parlement (3); 3^o Philibert-Charles, chanoine de la Sainte-Chapelle, à Dijon; 4^o Elisabeth, en religion sœur Sainte-Mélanie, ursuline à Semur-en-Auxois; 5^o N...., épouse de M. Oudin, avocat à la Cour, et mère de Françoise et Jeanne Oudin (4).

III. Claude-François Varenne, avocat en Parlement, fut pourvu de l'office de receveur alternatif et mitriennal des tailles de l'élection de Bourg-en-Bresse, le 20 mars 1715 (5), et de celle de receveur ancien des tailles en la même élection, le 17 décembre 1726 (6). Il fut en outre,

(1) Archives de la Côte-d'Or. B, 63, f. 276, et B, 65, f. 205.

(2) Le 27 juin 1757, il reprit de fief de la haute justice sur le village de Baume-la-Roche. B. 11,041. Sa fille Marie céda tous les droits honorifiques qu'elle avait sur ce village, le 18 juin 1773, à Bernard Rameau, maire de Sombernon. B, 11,079.

(3) Les Simon de Granchamp, éteints en 1858, portaient d'azur à la tour d'argent; la branche de Calvi, fondue dans les Dupré de Boulois et les Vaillant de Savoisy, avait pour blason un massacre de cerf d'or sommé d'un cœur d'argent mis entre les bois sur champ de gueules; on y ajouta, en 1698, un chef d'azur à une tête chauve d'argent.

(4) A cette famille Oudin appartenait Odette Oudin, qui épousa François-Pierre-Marie Gueneau de Mussy, maire de Monthard, neveu de Gueneau de Montbeillard, le modeste et dévoué collaborateur de Buffon.

(5) Archives de la Côte-d'Or. B, 60, f. 359.

(6) Archives de la Côte-d'Or. B, 63, f. 95.

pendant plusieurs années, subdélégué de l'intendance de Bresse au département de la ville de Bourg (1), et enfin conseiller-secrétaire du roi, du 25 mars 1731 (2) à la fin de l'année 1751 (3). Claude-François Varenne fit son testament le 15 décembre 1750 et mourut à Bourg-en-Bresse le 20 mars 1757.

Il avait épousé, par contrat passé à Avallon le 16 février 1699, Jeanne, fille de Pierre Vallon (4), bourgeois de cette ville, et d'Antoinette-Pierrette Poussy (5), en présence de François Varenne, conseiller du roi, président au grenier à sel de Semur, oncle du futur ; Philibert Guenyot (6), châtelain de Saint-Beury, aussi son oncle ; Charles Simon, avocat en Parlement, son beau-frère ; Claude Clerc (7), docteur en médecine à Semur, son cousin-germain ; en présence aussi de Jacob Vallon, conseiller et avocat du roi au bailliage d'Avallon, frère de la future ; Bernard

(1) Nous n'avons pas trouvé la preuve de ce fait avancé par notre savant ami M. Henry Nadault de Buffon *apd. Correspondance inédite de Buffon.*

(2) Archives de la Côte-d'Or, B, 63, f. 313.

(3) *Ibid.* B, 65, f. 569. Varenne se démit en faveur de Jean-Louis Marion, après vingt ans d'exercice ; ce qui assurait à lui et à ses descendants tous les privilèges de la noblesse.

(4) La famille Vallon ou Valon, originaire de Boux-sous-Salmaise, portait d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile de même et en pointe d'une gerbe aussi d'or posée dans un vallon de même ; la branche des seigneurs de Mimeure avait pour armes une licorne d'argent sur un champ d'azur. J. d'Arbaumont : le fief de Posanges, *apd. Revue nobiliaire*, 1867.

(5) Armes : d'or, à un lion de gueules.

(6) Armes : d'azur, à un agneau pascal d'argent.

(7) Marie, sœur de Claude Clerc, épousa Jacques Poussy, avocat en Parlement ; une autre de ses sœurs, Marie-Anne, s'unit à Jean-Baptiste Bullier, avocat à la Cour et bailli de la prévôté de Sussey ; une troisième, Guiette, fut mariée à Louis Butard, substitut du procureur général près le Parlement de Dijon.

Poussy, prêtre, bachelier de Sorbonne, son oncle maternel ; François Vallon, greffier en chef du bailliage d'Avallon ; Pierre Poussy, avocat en Parlement, son cousin germain, et Léonard Champion (1), prêtre, bachelier de Sorbonne et curé d'Avallon, son cousin issu de germain (2).

Madame Varenne, morte à Dijon, fut inhumée dans le caveau de la famille Varenne, à l'église paroissiale Saint-Etienne (3). Elle laissa : 1° Jacques, dont l'article suit ; 2° Jeanne, religieuse professe au couvent de Notre-Dame du Bon-Refuge, à Dijon ; 3° Jean-Charles, sergent d'armes, profès de l'ordre de Malte (4).

IV. Jacques Varenne, né à Dijon en 1704, fut destiné par son père au barreau et se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats en 1724. Il se distingua bientôt par ses talents et ses lumières, fut, en 1729, choisi comme conseil par les Etats de Bourgogne, et, en 1734, nommé directeur de l'Université de Dijon et subdélégué général de l'Intendance en Bourgogne et Bresse. En 1750, l'une des places de secrétaire en chef des Etats étant venue à vaquer, il l'exerça par commission (5), et deux ans après, sur la demande même des élus, il fut nommé secrétaire en troisième, charge qui venait d'être créée (6).

(1) Armes : *d'azur, à un homme courant, armé et cuirassé à toutes pièces d'or, tenant une épée et un bouclier de même.*

(2) Une copie authentique de ce contrat est entre les mains de M. H. Nadault de Buffon, avocat général à Rennes.

(3) Cette église est aujourd'hui convertie en halle aux blés.

(4) D'après les notes que j'ai entre mains, Jean-Charles aurait été chevalier et même commandeur de l'ordre de Malte. Je n'ai pu vérifier l'exactitude de pareilles assertions.

(5) 18 juillet 1750. B, 65, f. 520.

(6) Le 16 novembre 1752, les élus écrivaient à M. de Saint-Florentin : « Nous pensons que cette nouvelle charge de secrétaire ne peut être créée

Depuis longtemps déjà, le Parlement et les Etats étaient divisés d'opinion sur des questions d'impôts et de finance. En 1762, une nouvelle mesure fiscale fut établie par édit royal. Le Parlement n'avait pas encore enregistré cet édit, dont il discutait l'opportunité, lorsqu'il apprit que Varenne avait, au nom des élus, affermé le nouvel impôt. Les édits n'ayant force de loi qu'après l'enregistrement, c'était contester aux cours souveraines leur plus important privilège. Le Parlement s'émut et menaça de suspendre le cours de la justice ; ses remontrances furent portées à Versailles, et le marquis Damas d'Anlezy, porteur des ordres de la cour, vint au palais procéder à un enregistrement militaire. En même temps, Varenne faisait paraître un *Mémoire pour les élus généraux des Etats du duché de Bourgogne*, seconde édition d'une brochure produite devant le Conseil des finances pour soutenir les prétentions des élus, augmenté d'une préface et de pièces justificatives (1).

L'exaspération du Parlement fut extrême ; un de ses plus jeunes membres, M. de Bévy, crut devoir prendre la défense de sa compagnie et publier sous le voile de l'anonyme, contre les Etats et Varenne, un libelle d'une violence telle que le procureur général dut en requérir la lacération. La suppression seule fut prononcée ; quant à l'information dirigée contre l'auteur anonyme, elle fut conduite avec une telle mollesse qu'il intervint bientôt un

en faveur d'un sujet plus agréable à la province, dont les services puissent lui être plus utiles, ny même plus nécessaires, ny qui mérite mieux, par ses talents et par sa capacité, cette grâce et cette marque de satisfaction que le sieur Varenne.

Signés † Claude, évêque de Dijon ; le comte de Saulx ;—Champion. »
B, 67, f. 46.

(1) C. H. Nadault de Buffon. *Correspondance inédite de Buffon*, t. I, p. 347.

arrêt portant qu'il n'y avait pas lieu à suivre. Les Élus se plaignirent de cette sorte de déni de justice ; l'imprimeur fut arrêté et dut révéler le nom de M. de Bévy, qui fut forcé de donner sa démission et de se constituer prisonnier.

Le Parlement ne se tint pas pour battu ; il intéressa à sa cause la Cour des aides de Paris, alors présidée par Malesherbes. Celle-ci évoqua l'affaire devant elle. Dans le ressort de cette Cour, en effet, rentraient les comtés de Mâcon, d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, annexes de la province de Bourgogne ; d'ailleurs le mémoire de Varenne attaquait sa juridiction. Elle prit fait et cause pour le Parlement de Dijon et condamna au feu le mémoire du défenseur des droits de la province. Dès lors commença entre le Conseil du roi, d'une part, la Cour des aides et le Parlement de Bourgogne de l'autre, une lutte qui montre quelle importance le pouvoir royal attachait à avoir le dernier mot dans ce conflit. Les arrêts du Conseil cassent les arrêts du Parlement et les arrêts de la Cour des aides qui, à leur tour, refusent d'enregistrer les édits et rédigent des remontrances. Varenne, contre lequel un décret est lancé, se réfugie à Versailles, et la haute protection qui lui est accordée ne peut le mettre à l'abri des ressentiments du Parlement. Ses biens sont mis sous le séquestre judiciaire ; on exige la suppression de sa charge de secrétaire des Etats (4) ; sa famille est obligée de fuir

(1) Le 29 novembre 1762, le prince de Condé écrivait à Varenne :

« Vous avez soutenu, Monsieur, les intérêts de la province de Bourgogne contre les entreprises du Parlement de Dijon d'une façon dont je suis en ne peut plus satisfait, et je suis informé de ce qui vous regarde dans tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Comme on pourrait tenter votre consentement de quitter votre charge, quoique je sois persuadé que vous ne ferez rien sur cela sans mon aveu, je suis bien aise de vous prévenir que vous ne devez écouter aucune proposition tendant à vous faire renoncer aux fonctions que vous remplissez, et je n'ai pas besoin de vous

une ville où ses jours sont menacés. Pour faire cesser une aussi violente persécution, on ne put trouver, à Versailles, d'autre moyen que d'accorder à Varenne des lettres de grâce ; elles furent enregistrées à la Cour des aides le 29 août 1763. Obligé de se soumettre aux usages de la procédure, Varenne et son fils aîné durent se constituer prisonniers et entendre à genoux ces paroles que leur adressa le président Malesherbes : « Le roi vous accorde des lettres de grâce, la Cour les entérine ; retirez-vous, la peine vous est remise, mais le crime vous reste (1). »

Plus tard, Varenne publia un nouvel écrit, intitulé : *Registres du Parlement de Dijon pendant la Ligue*. Dénoncé au Parlement par le conseiller Guenichot de Nogent (2), le livre fut supprimé, mais l'exil du Parlement empêcha que cette affaire fût poursuivie plus loin et ne prît la gravité de celle qui l'avait précédée.

Après la lutte courageuse qu'il venait de soutenir, Varenne avait droit d'espérer une éclatante réparation. Il n'en fut rien cependant. Une pension de 15,000 livres et le cordon de l'ordre de Saint-Michel furent son unique récompense. Les élus seuls témoignèrent quelque reconnaissance à leur courageux défenseur et lui offrirent, aux termes d'une délibération en date du 17 février 1783,

en faire sentir les raisons. Vous ne pouvez pas ignorer que dans tous les temps je vous ai rendu la justice qui vous est due, et cela doit suffire pour que vous compliez toujours sur mon affection.

« Signé : Louis-Joseph de Bourbon. »

L'original de cette lettre appartient à la famille Varenne de Fenille.

(1) H. Nadault de Buffon, *Loc. cit.*, p. 348.

(2) Jacques-Philibert Guenichot de Nogent, conseiller au Parlement de Bourgogne, né le 30 juin 1736, mort le 10 mars 1797, fut l'aïeul de Jeanne-Virginie Guenichot de Nogent, mariée à Jean-Baptiste-François-Marie de Montherot, et le bisaïeul de M^{mes} Passerat de la Chapelle et Guillet de Chastellus.

deux pièces d'argenterie aux armes de la province, d'une valeur de 2,000 écus au moins (1).

A Dijon, ville parlementaire où ses attaques contre les prérogatives du Parlement avaient excité des haines violentes, la position de Varenne était devenue difficile. Il se démit, ainsi que son fils aîné, Varenne de Béost, qui en avait la survivance, de sa charge de secrétaire des Etats (2) et fut nommé, par l'influence du prince de Condé (3), receveur général des finances de Bretagne (4). Il mourut à Paris en 1792.

Jacques Varenne, écuyer, seigneur de Béost, terre dont un de ses fils portait le nom et dont il reprit de fief le 14 décembre 1776 (5), avait épousé, en 1721, Marie-Charlotte, fille de Guillaume Leslaurant, avocat en Parlement, et de Jeanne Loyseau (6), d'où : 1° Claude, qui suit ; 2° Philibert-Charles-Marie, rapporté après son frère.

(1) Ces pièces d'argenterie ont disparu à la Révolution.

(2) Cette charge fut alors supprimée.

(3) Le prince de Condé fut toujours très-bienveillant pour Varenne, auquel il fit don de son portrait et auquel il écrivait encore, en 1785, le billet suivant :

« C'est avec un grand plaisir, Monsieur, que je vous ai envoyé mon portrait ; l'attachement que vous m'avez toujours montré, le zèle avec lequel vous vous êtes occupé, dans tous les temps, des affaires d'une province à laquelle je prends le plus vif intérêt, m'ont engagé à vous donner cette preuve de ma reconnaissance, et vous devez compter que dans toutes les occasions je serai heureux, Monsieur, de vous marquer l'affection que j'ai pour vous.

« Signé Louis-Joseph de Bourbon. »

L'original de cette lettre appartient à la famille Varenne de Fenille.

(4) Varenne a encore publié, en 1775 : *Considérations sur l'inaliénabilité du domaine de la couronne*. Paris, in-8°.

(5) Il avait acheté Béost (Ain), le 10 juin 1744, moyennant la somme de 45,000 francs. B, 11,088.

(6) Armes : *De gueules à l'aigle d'or au chef de même.*

V. Claude Varenne, écuyer, seigneur de Béost, né le 10 décembre 1722, à Dijon, fut nommé, en 1752, secrétaire en survivance des États de Bourgogne, et fonda, en 1760, à l'Argentière, le premier jardin botanique qu'il y ait eu à Dijon (1). Il prit une part active à la lutte engagée par le Parlement contre son père, et le jour où ce dernier comparut devant la Cour des aides pour faire enregistrer ses lettres de grâce, il voulut l'accompagner pour partager avec lui la honte d'une pareille cérémonie. Comme son père, Varenne de Béost dut donner sa démission de secrétaire en survivance des États ; il devint receveur général en survivance des finances de la province de Bretagne. Dissipateur, prodigue et joueur effréné, il ne tarda pas à s'aliéner l'estime de sa famille et l'affection de son père et à se lancer dans des dépenses folles (2). Poursuivi par ses créanciers, il ne craignit pas d'initier le public à des démêlés de famille qui auraient dû rester secrets ; il poursuivit son père devant les tribunaux pour se faire rendre compte du bien de sa mère et l'accusa ouvertement de lui avoir préféré son frère Varenne de Fenille. N'insistons pas sur ces tristes discussions, qui amenèrent sa révocation de receveur général en survivance des finances de Bretagne le 23 juillet 1776 (3).

Varenne de Béost, mort à Paris sans alliance, en 1788, était correspondant de l'Académie des sciences ; il possédait une belle bibliothèque, riche surtout en ouvrages sur

(1) C. Courtépée, *Loc. cit.* liv. IV, p. 674.

(2) Au 14 juin 1771, il était redevable à son père, qui venait de payer une partie de ce qu'il devait, de 39,954 francs ; au mois d'octobre suivant, ses dettes s'élevaient à 125,643 francs ; au 15 mai 1772, elles atteignaient le chiffre de 442,313, et il n'avait que 254,000 francs de fortune.

(3) Les lettres de révocation furent enregistrées à Nantes, le 5 décembre 1776.

l'histoire naturelle, et mise plus d'une fois à profit par Buffon ; il avait aussi une très-curieuse collection d'émeraude. On lui doit une traduction des *Ruines de Pœstum*. Paris. Joubert, 1769, in 8 ; un *Traité de la culture du mûrier blanc* ; les *Tablettes historiques de Bourgogne* ; la *Cuisine des pauvres* ; un *Essai sur la construction des théâtres* ; le *Patenôtrier* ; un *Mémoire sur les moyens d'allumer en un clin-d'œil un prodigieux nombre de lampions* ; un autre *Mémoire sur la nature et la formation du baratte et des matières analogues*, etc.

VI. Philibert-Charles-Marie Varenne, écuyer, seigneur de Fenille, né à Dijon, le 10 décembre 1730, eut pour parrain son grand-oncle Philibert-Charles Varenne, chanoine de la Sainte-Chapelle du roi, et pour marraine Marie, fille de M. Varenne, ancien secrétaire du roi. Il succéda, en 1757, à son grand-père dans les charges financières qu'occupait ce dernier à Bourg-en-Bresse (1). Son éducation avait été fort soignée ; aussi sut-il charmer, par de nombreux et utiles travaux, l'aridité de ses fonctions. Ses goûts le portaient aux expériences et aux études agricoles. Sans parler des améliorations de tout genre qu'il apporta dans les fermes de Bresse, il créa à Bourg de magnifiques jardins, de vastes pépinières d'arbres fruitiers et autres, et publia de nombreux mémoires sur la plantation des routes et des terrains communaux, sur celle des vergers, sur la culture du maïs, sur le dessèchement des étangs de la Dombes — question brûlante alors et qui se tranche aujourd'hui dans le sens de son opinion — sur les qualités composées des bois indigènes et exotiques, etc., mémoires dont un lui mérita une médaille d'or de la

(1) Varenne de Fenille fut donc à la fois receveur alternatif et triennal et receveur ancien et triennal des tailles de l'élection de Bourg-en-Bresse. B, 67, f. 109.

Société royale d'agriculture de Paris. En sylviculture, il continua, en les complétant, les travaux de Duhamel et de Buffon, et laissa sur l'administration forestière un traité qui fait encore autorité aujourd'hui.

Le 13 septembre 1785, il écrivait de Bourg-en-Bresse à son père la curieuse lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire dans ce travail :

« J'ai fait diligence, mon très-cher père. Je suis arrivé hier avant six heures du soir à Bourg. Mais aussi je n'ai, pour ainsi dire, fait qu'un temps de galop depuis Paris jusqu'à Vermanton, où j'arrivai samedi vers les neuf heures. De Vermanton, c'est tout ce que j'ai pu faire que de me rendre à Chagny ; les chemins sont trop montueux et trop durs dans cette partie de route pour courir. J'ai fait très-bon voyage ; je me porte à merveille et ne suis même pas trop fatigué.

« Malgré le long hiver, les neiges interminables, la sécheresse et les contrariétés des saisons, j'ai trouvé mon jardin en bon état, beaucoup de pommes. infiniment moins d'autres fruits ; mais les greffes et les boutures ont presque toutes manqué. J'ai perdu aussi par la gelée des arbres très-robustes et fort gros, tels que des abricotiers et trois beaux cyprès, que je regrette, attendu qu'ils faisaient décoration où je les avais placé. Tout mon monde ici se porte bien.

« On n'attend ce soir M. de Chaillou qu'après minuit, ce qui laisse quelque doute sur la question de savoir s'il recevra demain les compliments d'usage. Lundi, assemblée publique de la Société d'Émulation, par extraordinaire puisqu'elle est en vacances. Je ne sais si j'aurai le temps d'y lire mon *Mémoire sur les plantations*, attendu que M. de Lalande, une certaine aventurière soi-disant savante et bel

esprit, dont M. de Raymondis (1) et lui se seront affublés, M. Duris, M. Thomas doivent occuper le tapis ; c'est du moins ce qu'on vient de me dire ; peut-être en faudra-t-il beaucoup rabattre.

« Voilà toutes mes nouvelles de Bourg, qui ne sont pas jusqu'ici fort intéressantes, comme vous le voyez ; peut-être le deviendront-elles davantage par la suite.

« J'embrasse tendrement mes enfants ; ils ne me paraissent pas disposés à la mélancolie depuis qu'ils se trouvent réunis auprès de vous. Puisse le ciel leur conserver longtemps la paix et l'innocence, et puissiez-vous jouir encore pendant bien des années, mon très-cher père, de leurs tendres et naïves caresses ! J'espère que Varenne (2) et Betzy (3) ne tarderont pas à me donner de vos nouvelles et des leurs. Je fais mille compliments à M. Grapain et vous renouvelle les assurances de mon tendre respect et de mon éternelle reconnaissance.

« Signé : VARENNE DE FENILLE (4). »

La position sociale de cet homme distingué, son mérite personnel qu'attestaient des travaux si multipliés, sa fortune et le bien qu'elle lui permettait de faire autour de lui, étaient autant de titres qui le désignaient à l'attention du proconsul envoyé par la Convention et le vouaient à la hache révolutionnaire. Arrêté à Bourg comme fédéraliste, le 12 octobre 1793, il languit quelque temps de prison en prison ; des cachots d'Ambournay il adressa au citoyen représentant Gouly, alors en mission dans le département de l'Ain, la lettre suivante :

(1) Jean-Zacharie Paradis de Raymondis, né à Bourg-en-Bresse le 8 février 1746, mort à Lyon le 15 décembre 1800.

(2) Jacques Varenne de Fenille, mort à 17 ans.

(3) Plus tard M^{me} du Bergier.

(4) L'original de cette lettre, qui est inédite, appartient à M. Henry Nadault de Buffon.

« *Salut et fraternité.*

« Citoyen,

« J'ai été arrêté à Bourg le 12 octobre dernier, puis transféré des prisons de Sainte-Claire au fort de Pierre-Châtel, et de là à Ambournay, où je suis malade, sans avoir pu, jusqu'ici, connaître quels ont été les motifs de mon arrestation. Au moment où je fus arrêté, j'interpellai le citoyen Boullon, officier municipal, de me montrer l'ordre en vertu duquel il agissait. Il m'en montra un, signé du citoyen Bassal, représentant du peuple, alors dans le Jura. L'ordre portait les noms de quatre autres détenus ; le mien ne s'y trouvait pas. Je demandai la permission d'en faire une copie et je l'obtins. Elle était commencée, lorsque, par réflexion, le citoyen Boullon m'arracha l'original et me refusa toute communication d'ordre ; je pris deux témoins de son refus, non compris le sieur Nallet, gendarme, qui l'accompagnait, et, sans plus ample discussion, je me rendis aux prisons de Sainte-Claire, d'où je partis, deux heures après, pour Pierre-Châtel.

« Je suis père de famille, j'ai soixante-trois ans accomplis ; constamment soumis aux lois et aux autorités constituées, je me suis sévèrement interdit, par délicatesse, de paraître dans aucune assemblée publique, où ma qualité d'ex-noble aurait pu me rendre suspect. Je me suis contenté de prêter les serments que les lois exigeaient.

« L'agriculture, un peu de belles-lettres ont été ma principale occupation ; faire travailler des ouvriers, employer des indigents ont été mes seuls délassements ; et, peut-être la ville de Bourg m'a-t-elle quelque obligation d'avoir contribué efficacement à corriger l'insalubrité de l'air qu'on y respirait. Tu t'en souviendras, citoyen représentant, s'il te reste quelque mémoire de l'ancien état de choses et que tu veuilles bien te transporter aux jar-

dins que j'ai créés dans un lieu où tu n'as vu, dans ta première jeunesse, que des marais infects. Mes ouvrages sur l'agriculture ont été présentés aux trois assemblées nationales successives, sur l'invitation même des autorités constituées de mon département. Ainsi, loin d'avoir nui en aucun temps à ma patrie, je l'ai servie avec zèle, suivant le mérite de mes faibles talents, et j'ai eu quelquefois le bonheur de réussir.

« Citoyen représentant, je te prie d'ordonner la fin des maux qu'une injuste détention me fait souffrir, et je bénirai le ciel, qui ne t'aura ramené dans ta patrie que pour en être le sauveur.

« Signé : VARENNE FENILLE (1). »

Quelques jours après, l'infortuné prisonnier écrivait à son fils :

« Arme-toi de courage, mon enfant ! je vais partir pour Lyon ; je m'y attendais comme à tomber des nues. On m'y conduit comme un criminel, mais je suis enveloppé de mon innocence parfaite. Je ne sais comment tu pourras apprendre de mes nouvelles ; fais en sorte de me donner des tiennes. Je t'embrasse, mon fils, de tout mon cœur.

« Ambournay, 24 pluviôse (2). »

Deux jours après ce suprême adieu, il montait, à Lyon, sur l'échafaud révolutionnaire (3).

Varenne de Fenille, nous l'avons dit, a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Observations, expérien-*

(1) Cette lettre, dont l'original appartient à la famille Varenne de Fenille, nous a été communiquée par M. Nadault de Buffon.

(2) Archives de la famille Varenne de Fenille.

(3) Il mourut en effet à Lyon, le 26 pluviôse an II (février 1794).

ces et mémoires sur l'agriculture et les causes de la mortalité des poissons dans les étangs pendant l'hiver de 1789, Lyon, 1789, in 8°, fig. ; — 2° *Réflexions sur une question importante d'économie politique*, Paris, 1790, in 8 ; 3° *Observations sur les étangs*, Bourg-en-Bresse, 1791, in-8 ; 4° *Supplément à l'ouvrage précédent*, 1791, in-8 ; 5° *Mémoires sur l'aménagement des forêts nationales, sur l'administration forestière, sur les qualités individuelles des bois indigènes ou qui sont acclimatés en France, et description des bois exotiques que nous fournit le commerce*, Bourg-en-Bresse, 1792, 2 vol. in 8 ; — 6° *Observations sur le voyage agricole d'Arthur Young en France* ; 7° *Procédé simple pour acquérir la connaissance exacte des accroissements successifs d'un taillis* ; 8° *Expériences relatives à la culture du maïs et du froment*. Les œuvres d'agriculture de Varenne ont été réunies après sa mort et publiées en 1807 ; 3 vol in 8.

Philibert-Charles-Marie Varenne, écuyer, seigneur de Fenille, avait épousé, en 1771, Claude-Agathe Fabry (1), d'où : 1° Jacques, mort à dix-sept ans ; 2° Elisabeth-Edmée, mariée à Jean-Baptiste-Paulin du Bergier, ancien sous-préfet, d'où Mesdames de la Barge et Duport de Pontcharra (2) ; 3° Jean-Charles-Bénigne, qui suit.

(1) On trouve, en Bourgogne et Bresse, plusieurs familles de ce nom. En janvier 1656, des lettres de noblesse furent accordées à Antoine Fabry, conseiller du roi, élu en l'élection de Belley, fils de Hugues Fabry, procureur syndic de la province du Bugey, et de Philiberte de Lucinge. Armes : *d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, accolé d'or, à trois hures de sanglier de sable*. En février 1767, Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendance de Bourgogne à Gex, reçut, avec des lettres de noblesse, les armoiries suivantes : *d'argent au lion d'azur accompagné de trois étoiles de gueules*. Une autre famille de ce nom portait *d'azur au cygne d'argent*.

(2) Pauline-Andrée-Clémentine-Zoé du Bergier, née à Paris le 24 juin 1812, morte à Dijon, épousa, le 23 septembre 1830, Jules-César-

VI. Jean-Charles-Bénigne Varenne de Fenille, écuyer, né à Paris, le 42 novembre 1780, avait treize ans lorsque son père monta sur l'échafaud révolutionnaire. Livré, par l'émigration de sa mère, à un isolement absolu dans la ville de Bourg-en-Bresse, il fut généreusement recueilli par M. Salles, professeur de mathématiques, qui lui enseigna cette science. La triste situation où se trouvait le jeune Varenne émut quelques cœurs généreux, qui rédigèrent alors la pétition suivante :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, JUSTICE OU LA MORT

« Les jeunes élèves de la patrie composant le bataillon de l'Espérance de Bourg-Régénérée

« *Aux sans-culottes.*

« Citoyens,

« La confiance est une vertu de la jeunesse ; elle peut être abusée, mais ce ne sera pas en s'adressant aux sans-culottes ! Nous sommes jeunes, il est vrai, mais nous sommes sensibles. Comme vous, citoyens, nous sommes convaincus que les fautes sont personnelles ; cependant, le républicain Varenne fils, dont le père a été supplissé (*sic*), est maintenant orphelin, malheureux et infortuné. Cette

Alphonse Duport, comte de Pontcharra, chef d'escadron en retraite, fils de Jean-Charles-Frédéric Duport, chevalier, marquis de Pontcharra, capitaine d'artillerie et chevalier de Saint-Louis, et de Paule-Lucrèce de Bannes, d'où : 1^o Frédéric, attaché à l'administration des lignes télégraphiques ; 2^o Jules, capitaine d'infanterie de marine, marié, le 29 avril 1847, à Mathilde Saska ; 3^o Charlotte, épouse, le 18 avril 1870, de Pierre-Jean-Jules Lachauvelay, conseiller de préfecture. La famille Duport, anoblie en 1502 par le duc de Savoie Philibert II, porte : *Paté d'argent et d'azur de six pièces à la trangle de sable brochant sur le tout. Les anoblis de Bresse, Bugey et des pays de Gex et de Valromey sous les princes de la maison de Savoie*, par A. Albrier, apd. *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, tom. XII, p. 209.

victime souffrante eût été sans ressources sans le citoyen Salles, père de famille, qui lui a donné la première éducation et qui a eu à cœur de la lui continuer. Depuis cinq mois, il le nourrit et l'entretient sans en avoir reçu un salaire (*sic*). Au nom de la fraternité qui nous lie à notre malheureux ami, au nom de la justice et de l'humanité, nous vous prions, citoyens, de solliciter auprès des autorités constituées une pension à ce jeune républicain. Pourriez-vous n'être pas touchés (*sic*) de la triste situation du jeune Charles Varenne ; serait-il possible qu'il eût à répondre des fautes de son père ! Non, citoyens, vous allégerez son sort en le sortant de l'affreuse indigence à laquelle il se trouve réduit.

« Citoyens, celui pour qui nous nous intéressons est un bon patriote (*sic*), qui s'est rendu digne de l'estime de ses camarades. Il a été fait lieutenant de la seconde compagnie du bataillon de l'Espérance ; il nous donne l'exemple de la discipline et des vertus ; il consacre tout son temps aux mathématiques et au dessin et se propose, dès que ses forces physiques le lui permettront, d'entrer dans le génie militaire. Pour donner plus d'autorité à notre pétition, nous lui avons délivré le certificat que vous trouverez ci-joint. Vive la République ! Vive la Montagne. »

Suivent quarante-deux signatures.

En marge est écrit : « Renvoyé aux corps administratifs chargés de pourvoir aux besoins des enfants des suppliciés ou émigrés. Bourg, séance publique tenante de la Société des sans-culottes, le 18 messidor, l'an II de la République une, indivisible et démocratique. Signés : Braugier, puîné, secrétaire, Girod, président provisoire, Juvanon, sociétaire (1). »

(1) Cette pièce nous a été communiquée, en 1868, par M. Charles

A cette pièce se trouve joint le certificat dont il est parlé plus haut et qui est ainsi conçu :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, JUSTICE OU LA MORT

« Nous, jeunes élèves de la patrie composant le bataillon de l'Espérance de Bourg-Régénérée, déclarons que le citoyen Charles Varenne, lieutenant de la deuxième compagnie dudit bataillon, s'est toujours comporté en vrai républicain, qu'il a toujours été digne de notre estime et nous a toujours donné l'exemple des vertus civiques et de la discipline. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

« Fait à Bourg-Régénérée, le 18 messidor, an II de la République une, indivisible et démocratique (1). »

Suivent quarante-deux signatures.

Après avoir terminé ses études, grâce à la protection et au dévouement de M. Salles, Jean-Charles-Bénigne Varenne de Fenille entra à l'École polytechnique et en sortit avec un numéro lui donnant accès dans le corps du génie. A Bourg, où il vint passer quelque temps, il s'occupait d'agriculture, puis se tourna vers la vie administrative. Auditeur au Conseil d'Etat en 1809 (2), il fut, l'année suivante, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lyon, puis appelé, en 1815, par ordonnance royale, à la sous-préfecture de Bourg-en-Bresse ; il donna sa démission le 20 mars. Cet acte de dévouement au régime de la Restauration fixa sur lui les suffrages des électeurs royalistes qui, quelques mois plus tard, l'envoyèrent siéger à la

Varenne de Fenille, vice-président honoraire du Tribunal de Bourg-en-Bresse.

(1) Nous devons aussi communication de ce document à M. Charles Varenne de Fenille.

(2) Et non en 1810, comme le prétend la *Biographie Michaud*.

Chambre *introuvable*, où il vota constamment avec le parti modéré. Il ne fut pas réélu après l'ordonnance de dissolution du 5 septembre.

En 1816, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de l'Ain, et n'abandonna ce poste qu'au mois de juillet 1830. Dans cette haute position, il se fit surtout remarquer par son équité, par son extrême courtoisie, par son exquise urbanité et par son expérience dans les affaires administratives. En 1820, il fut de nouveau élu député et fut encore réélu en 1825.

Charles Varenne de Fenille reçut, en 1820, le brevet de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang, en 1814, époque à laquelle la duchesse d'Angoulême l'avait décoré à son passage à Lyon.

Rendu à la vie privée, M. Varenne de Fenille s'occupa de questions industrielles et agricoles et lut, à la Société d'émulation de l'Ain, dont il était membre, divers mémoires sur la destruction des fougères, sur la distillation des pommes de terre, sur la plantation des pins et des mûriers, etc.

Homme aimable et instruit, citoyen modèle, il mourut à Bourg-en-Bresse, le 6 janvier 1848, dans des sentiments d'une haute piété. Son éloge fut prononcé à la Société d'émulation de l'Ain par M. Pelletier.

Jean-Charles-Bénigne Varenne de Fenille avait épousé, en 1804, Marie-Valérienne-Zoé Arnoux de Joux (1), dont

(1) La famille Arnoux, qui porte *de gueules à l'arc d'or en fasce accompagné de trois étoiles d'argent*, est originaire de la ville de Louhans. Claude-Philibert Arnoux de Ronfand épousa Anne-Valérienne Niepce, proche parente de MM. Léopold Niepce, conseiller à la Cour de Lyon, et Locard, ingénieur distingué bien connu des Lyonnais. Sa fille, Anne Arnoux de Ronfand, s'unit, le 3 février 1773, à Guillaume Raviot, receveur général des finances de Bourgogne. Nous citerons encore Elisabeth

il eut cinq enfants : 1° Jean-Baptiste-Charles, né à Bourg-en-Bresse le 26 avril 1805, mort en novembre 1868, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président honoraire du Tribunal civil de Bourg, membre du Conseil départemental de l'Instruction publique et de la Société d'Émulation de l'Ain, marié à Chalon-sur-Saône, le 24 novembre 1832, à Françoise, fille de Gabriel-Eulalie-François Souselier, propriétaire, et de Claudine Vitte (1), dont il n'eut pas d'enfant ; 2° Gabriel-Edmond, qui suit ; 3° Marie-Claudine-Léonie, née le 18 mars 1812, mariée à M. Chosnat de Montessuy (2) ; 4° Marie-Thérèse-Pauline, née le 7 mars 1815, mariée à Louis Roup de Varicourt (3), d'où deux filles, Marie et Edwige ; 5° Henry-Laurent-Ernest, né à Bourg-en-Bresse, le 12 septembre 1819, longtemps conseiller de préfecture du département de l'Ain, marié à Hélène Finance de Clerbois (4), d'où trois

Arnoux, épouse de Jean-Baptiste-Nicolas Duroussin, procureur fiscal au bailliage de Louhans, aïcule de Vivant Duroussin, député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, et bisaïeule de Théodore-Michel Vernier, ancien conseiller d'Etat.

(1) Le 10 septembre 1710, des lettres de noblesse furent accordées à Claude Vitte, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, père de Jacques Vitte, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de Claude Vitte des Granges, capitaine au 1^{er} bataillon du régiment d'Aunel. Cette famille, originaire de Louhans, avait pour armes : *d'azur, au sautoir d'or, et un croissant d'argent en chef.*

(2) Madame de Montessuy a trois filles, M^{mes} Paul Morellet, M^{me} Victor Lacombe, et M^{lle} Léonie. *L'Etat présent de la noblesse française* (Paris, 1868) donne à cette famille le blason suivant *D'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose d'or.*

(3) D'après *l'Etat présent* (p. 1394), la maison Roup de Varicourt porte : *d'or à un rabot de menuisier de sable.*

(4) La maison Finance de Clerbois, originaire de Lorraine, a fourni

filles, Thérèse, Isabelle et Emma, et un fils, Gabriel.

VII. Gabriel-Edmond Varenne de Fenille, né à Bourg, le 13 février 1808, fut receveur des domaines à Nantua et, plus tard, conservateur des hypothèques. Il mourut, à Bourg-en-Bresse, le 24 février 1868, en laissant, de Léonie Blanc, un fils, Fernand, et une fille, mariée à M. Alexandre Favier (1).

A. ALBRIER.

un grand nombre d'officiers de mérite et plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Armes : *d'azur, à trois cloches timpannées d'argent posées 2 et 1*

(1) Ce nom est très-répandu en Bourgogne, Bresse et Lyonnais. Au mois de février 1700, des lettres de noblesse ont été accordées à Charles François Favier, conseiller et avocat du roi aux bailliage et siège présidial de Bourg-en-Bresse. Armes : *d'azur à cinq besants d'argent posés en sautoir*. Une autre famille de ce nom portait *d'azur au croissant d'argent mis en abîme accompagné de trois étoiles d'or*.